

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 MAI 2026

2026-13

L'an deux mil vingt-six le 07 mai à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VANSTEENKISTE Philippe, Maire

Présents : MM., BENHAIM Françoise, BENEY Lionel, BOGEY Serge, CLAUDE Benoit, GEORGE Fabien, GIORGIO Fabrizio, GOULARD Charles, GROSJEAN Laurent, PAULUS-CHRETIEN Rachel, PERISSOUD Jessica, PETRASZKO Catherine, PORCHERON Jean-Marc, VAUDAUX-RUTH Catherine, VILLALON Michelle, VINIT Pascale

Pouvoirs : CARRIER Pierre a donné pouvoir à PERISSOUD Jessica, FOURNIAL Delphine a donné pouvoir à VINIT Pascale, LAMOUILLE Cécile a donné pouvoir à PAULUS-CHRETIEN Rachel

Secrétaire de séance : VINIT Pascale

Quorum : 10

Le Maire informe le Conseil municipal du retrait de deux points inscrits à l'ordre du jour, à savoir la délibération n°2.3 relative à la désignation des représentants du Sénat, ainsi que le point n°3 concernant le comité environnement et ruralité et la proposition d'intégration de membres non élus.

ORDRE DU JOUR :

1 - Approbation du procès-verbal du 16/04/2026

2 – Délibérations

2.1 Règlement des services périscolaires et de l'accueil de loisirs sans hébergement au 01/09/2026

2.2 Délégations d'attributions consenties par le conseil municipal au Maire – rectifications

2.3 Désignation représentants SENAT

2.4 Désignation d'un membre du conseil municipal pour signer en lieu et place du Maire la décision relative à une déclaration préalable déposée par celui-ci

2.5 Délégation de signature en sa qualité de 1er adjoint au Maire pour signer au nom et pour le compte de la commune lors de la passation des actes authentiques passés en la forme administrative

2.6 Vote des subventions 2026 aux associations

2.7 Acquisition d'un local en rez-de-chaussée au sein de l'opération Les 3 Pins – Accord de principe et saisine de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie

3 – Comité environnement et ruralité : proposition d'intégration de membres non élus

4 – Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 16/04/2026

Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux.

2.1 Vote des taux des taxes communales 2025

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement proposé à appliquer au 1^{er} septembre 2026

2.2 Rectification délégations d'attribution consenties par le Conseil Municipal au Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier et compléter la délibération n°2026-04-01 relative aux délégations d'attributions consenties au Maire.

Les délégations suivantes sont précisées :

- Compétence pour agir en justice au nom de la commune (toutes juridictions et tous degrés de procédure), pour déposer plainte avec ou sans constitution de partie civile et pour transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- Gestion des conséquences des accidents impliquant des véhicules municipaux, dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- Autorisation des mandats spéciaux des élus et remboursement des frais afférents, dans la limite de 500 € par mandat.

Il est précisé que les décisions prises dans ce cadre peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal délégué, ou par le suppléant du Maire en cas d'empêchement.

Ces décisions sont soumises aux règles applicables aux délibérations du Conseil municipal et le Maire doit en rendre compte à chaque séance. Le Conseil municipal conserve la possibilité de mettre fin à cette délégation.

2.3 Désignation d'un membre du conseil municipal pour signer en lieu et place du Maire la décision relative à une déclaration préalable déposée par celui-ci

Le Conseil municipal, à l'unanimité, procède à la désignation de Monsieur Fabien GEORGE, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, afin de signer, au nom de la commune, la décision relative à une déclaration préalable déposée par Monsieur le Maire pour l'installation de panneaux solaires sur son habitation personnelle.

Cette désignation intervient en application de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme, le Maire étant considéré comme intéressé à l'affaire et ne pouvant donc pas intervenir dans la décision.

Il est précisé que Monsieur Fabien GEORGE est chargé de signer l'ensemble des actes et documents relatifs à l'instruction du dossier, y compris la décision finale.

2.4 Désignation d'un membre du conseil municipal pour signer en lieu et place du Maire la décision relative à une déclaration préalable déposée par celui-ci

Le Maire rappelle les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques et du Code général des collectivités territoriales relatives aux actes d'acquisition et aux actes authentiques passés en la forme administrative par les collectivités territoriales.

Dans ce cadre, il est proposé de désigner un adjoint afin de représenter la commune lors de la signature de ces actes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame Catherine PETRASZKO, 1ère adjointe au Maire, à signer, au nom et pour le compte de la commune, les actes authentiques passés en la forme administrative.

2.5 Vote des subventions 2026 aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2026. Elles seront imputées au compte 65748 du budget primitif 2026 :

- Cusy Fêtes : 3500.00 €
 - Familles Rurales Cusy : 1 500.00 €
 - Groupement Défense Sanitaire : 380.00 €
 - Union Nationale des Combattants (AFN) : 500.00 €
 - Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) : 600.00 €
 - Souviens-toi Cusy : 350.00 €
 - L'Amicale des Pompiers : 110.00 €
- Indemnité gardiennage église 2026 : 400.00 €, imputée au compte 6282

2.6 Acquisition d'un local en rez-de-chaussée au sein de l'opération Les 3 Pins – Accord de principe et saisine de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie

Le Maire présente le projet d'acquisition, en VEFA, d'un local d'activités situé en rez-de-chaussée de l'opération « Les 3 Pins », en cours de réalisation sur la commune, destiné à accueillir la bibliothèque municipale. Ce local correspond au lot n°2 de la copropriété et représente une surface prévisionnelle de 148 m².

Il est envisagé de recourir à l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) pour assurer le portage foncier de cette acquisition, dans le cadre de ses missions légales, la commune étant éligible au dispositif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un accord de principe :

- pour l'acquisition du local au sein de l'opération « Les 3 Pins » ;
- pour la réalisation de cette acquisition par l'EPF 74 pour le compte de la commune dans le cadre de sa mission de portage foncier.

Le Conseil municipal autorise également le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, notamment la sollicitation de l'EPF 74.

2.7 Demande de subvention au titre du CDAS – Aménagement Bibliothèque

Le Maire expose la nécessité d'aménager une bibliothèque dans le local acquis via l'EPF 74 au sein de la copropriété « Les 3 Pins », afin d'offrir un cadre de vie amélioré à la population.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 146 037,00 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention au titre du CDAS 2026 pour financer cette opération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation des travaux pour ce montant prévisionnel, sollicite la subvention la plus élevée possible au titre du CDAS 2026, et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

3 - Questions diverses

- **Formation des élus :** Une demande de formation « Les essentiels pour réussir son mandat » organisée par l'ADM74 est évoquée. Il est rappelé que les formations des adjoints relèvent d'une prise en charge individuelle. Pour les autres élus, une prise en charge exceptionnelle est envisageable si un groupe

minimal de 5 participants est constitué. Déjà deux élus intéressés. Une réflexion est engagée pour organiser éventuellement une formation intercommunale.

- **Commission aménagement et urbanisme** : Point sur les dossiers en cours (chaufferie, projet des Bruchets, aménagement du local des 3 Pins/bibliothèque). Prochaine réunion fixée au 13 mai, en l'absence du Maire qui sera au conseil de l'agglomération.
- **Voirie centre-village** : Les travaux avancent correctement, avec une fin prévue mi-juin. Quelques problèmes de voisinage sont signalés et devront être traités.
- **Commémoration du 8 mai** : Rappel de l'organisation de la cérémonie prévue le lendemain (10h salle des fêtes, 10h45 monument aux morts).
- **Agriculture et PNRMB** : Retour sur l'AG de l'Association des Agriculteurs du Parc. Absence regrettée des délégués du Parc. Échanges sur les aides possibles (PPT, alpages). Proposition d'adhésion de la commune à l'association des agriculteurs du Parc à soumettre ultérieurement.
- **Environnement / terrain** : Intervention à prévoir sur une zone humide (garage Million / boucherie), notamment pour l'abattage d'un arbre dangereux. Bilan de l'opération « J'aime la nature propre » : 21 participants et environ 1 tonne de déchets collectés.
- **Communication / culture / commissions** :
 - Réalisation du trombinoscope des élus : séance photo prévue avant le conseil du 4 juin avec le futur animateur du club photo.
 - Comité culture : préparation de la réunion élargie du 18 juin et proposition d'une liste de volontaires au prochain conseil.
- **Marché hebdomadaire** : réunion de bilan et perspective le 19 mai.
- **PCS** : réunion fixée au 29 mai pour finalisation de la démarche.
- **Comité environnement et ruralité** :
 - Réunion prévue le 11 mai, avec intégration de nouveaux membres.
 - Présentation de projets à venir (Atlas de la biodiversité communale, aménagement participatif du cheminement piéton, projet de chevrerie au Chalet du Trousset en 2027).
 - Plusieurs réunions à venir (soirée Frelon le 13 mai, conférence sur l'eau le 5 juin).
- **Affaires scolaires et périscolaires** : Commission périscolaire le 18 mai. Travail en cours sur le PEDT. Réflexion sur la commission municipale jeunes. Projet « cour des vivants » prévu avec l'école maternelle en continuité de l'école élémentaire.
- **Espaces verts** : Remarque sur l'entretien des abords de l'abribus de Lachat en vue du passage du Tour de France en juillet.

• **Divers – Parc et SDIS :**

2026-15

- Retour sur l'AG des agriculteurs du Parc et échanges sur les aides possibles et dispositifs du Parc (notamment soutien financier aux alpages et renfort de garde champêtre).
 - Proposition d'adhésion de la commune à l'association des agriculteurs du Parc.
 - Proposition que Lionel représente la commune au SDIS, acceptée.
- **Clôture du Maire :** Confirmation des échanges avec le Parc sur les dispositifs d'aide et les perspectives de mutualisation de moyens (notamment garde champêtre).

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Secrétaire de séance,
Pascale VINIT



Le Maire,
Philippe VANSTEENKISTE



The official seal of the Municipality of Cusy, Haute-Savoie, is circular. It features a central emblem with a figure and a building, surrounded by the text 'MAIRIE DE CUSY' at the top and 'Haute-Savoie' at the bottom, separated by two stars.